

**OBJET TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES
SUR 11 SITES SCOLAIRES**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS N° 3 ET 6

AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS SUR LES LOTS 1, 4, 5 et 7

CONSTRUIRE L'ECOLE DE LA REUSSITE

Dans un objectif constant d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles, la Ville a souhaité réaliser les travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires.

La maîtrise d'oeuvre externe avait estimé à 950 000,00 € HT le montant des travaux répartis en sept lots géographiques.

Le marché de « Travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires » a donc été lancé en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 II 5° et 28 du Code des Marchés Publics.

Ce marché n'avait pas été soumis au Conseil Municipal, l'estimation étant inférieure au seuil de 1 000 000, 00 € HT, seuil en deçà duquel vous m'avez accordé, par délibération n° 09/2-36 du 25 avril 2009, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que leurs avenants.

Une consultation a été lancée le 18 mai 2011 fixant la date limite de remise des offres au 03 juin 2011.

Suite à l'analyse des offres, le Pouvoir Adjudicateur a décidé :

- d'attribuer les lots n°1, 2, 4, 5 et 7 pour un montant de 757 297,95 € HT., comme suit :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT
Lot n°1 : Ecole maternelle Lilas et Bois Noirs Ecole élémentaire Lilas et Bois Noirs	EUROP'END	132 633,05
Lot n°2 : Ecole maternelle Bois de Nèfles Ecole maternelle annexe Tulipiers	ENTREPRISE GRONDIN	144 762,00
Lot n°4 : Ecole maternelle Aurore Ecole élémentaire Bory Saint-Vincent	CDV OI	220 255,20
Lot n°5 : Ecole élémentaire les Bancouliers Ecole maternelle les Bancouliers	EUROP'END	156 532,00
Lot 7 : Ecole élémentaire Ruisseau Blanc	MDOI	103 115,70
TOTAL		757 297,95

Rapport n° 11/5-27

- de déclarer infructueux les lots n° 3 et 6 car aucune offre n'a été réceptionnée.

Une nouvelle consultation a été relancée le 14 juin 2011 pour une remise des offres le 29 juin 2011.

Après analyse, cette consultation donne les résultats suivants :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT
Lot 3 : Ecole élémentaire Maxime Laope Ecole maternelle Maxime Laope	EUROP'END	184 656,45
Lot n°6 : Ecole élémentaire Joinville	ELECTROCHAL	169 752,00
TOTAL		354 408,45

L'attribution des lots n° 3 et 6 d'un montant de 354 408,45 € HT porterait le montant total du marché de « Travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires » à 1 111 706,40 € HT pour l'intégralité des lots.

Il vous est donc proposé de conclure le marché de « Travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires » pour les lots n° 3 et 6 en procédure adaptée.

Par ailleurs, l'exécution des travaux sur les lots n° 1, 4, 5 et 7 a exigé des prestations complémentaires, du fait et de la complexité de l'opération, et de la nécessité impérieuse de livrer un équipement fonctionnel pour la rentrée scolaire. Ces travaux doivent faire l'objet d'avenants, à passer auprès des entreprises titulaires.

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT DU MARCHÉ	MONTANT AVENANT HT	%
1	EURO'P END	132 633.05 €	17 242.30 €	13 %
4	CDVOI	220 255.20 €	6 519.55 €	3 %
5	EURO'P END	156 532.00 €	17 844.65 €	11.4 %
7	MDOI	103 115,70 €	6 805.64 €	6.6 %

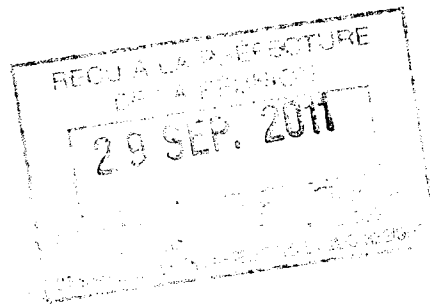
Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés de « Travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires » et tous les actes y afférents concernant les lots n° 3 et 6, respectivement à l'entreprise EUROP'END pour un montant de 184 656,45 € HT et à l'entreprise ELECTROCHAL pour un montant de 169 752,00 € HT.
- 2° d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les avenants pour les lots n° 1, 4, 5 et 7 et tous documents y afférents.

Rapport n° 11/5-27

3° La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 23, article 2313. Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, articles 1321 et 1323.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**OBJET TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES
SUR 11 SITES SCOLAIRES**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS N° 3 ET 6

AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS SUR LES LOTS 1, 4, 5 et 7

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérard MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché de « Travaux de construction et d'aménagement des sanitaires sur 11 sites scolaires » et tous les actes y afférents concernant les lots n° 3 et 6, comme suit :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT
Lot 3 : Ecole élémentaire Maxime Laope Ecole maternelle Maxime Laope	EUROP'END	184 656,45
Lot n°6 : Ecole élémentaire Joinville	ELECTROCHAL	169 752,00
TOTAL		354 408,45

ARTICLE 2 Autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants pour les lots n° 1, 4, 5 et 7, tels que ci-après :

Délibération n°11/5-27

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT DU MARCHE	MONTANT AVENANT HT
1	EURO'P END	132 633.05 €	17 242.30 €
4	CDVOI	220 255.20 €	6 519.55 €
5	EURO'P END	156 532.00 €	17 844.65 €
7	MDOI	103 115.70 €	6 805.64 €

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 23, article 2313.

Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, articles 1321 et 1323.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011

